

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 622 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2002835S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Quénet Thierry NIGEND : 157471 NLS : 8014388

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Normand Freddy NIGEND : 146006 NLS : 5272627

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Laganne Damien NIGEND : 189049 NLS : 8042409

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

M'hanni Jamal NIGEND : 308064 NLS : 8105600

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD